pable d'un acte criminel devrait perdre le droit de vote et quand elle devrait le préserver.

J'ai entendu des députés dire que les Clifford Olson de ce monde ne devraient pas avoir le droit de voter. À mon avis, c'est un argument valable, mais comment l'exprimer dans une loi de manière que les tribunaux ne l'écartent pas dans l'avenir? C'est là un problème. De plus, il faudra peut-être examiner les détenus actuels.

• (1730)

Comme nous le savons tous, l'un des paradoxes de notre système vient de ce que le fait d'être trouvé coupable d'une infraction ne signifie pas pour autant que l'on sera traité de la même manière par les tribunaux. Certains devront purger une peine d'emprisonnement. Certains seront emprisonnés brièvement, d'autres, pour longtemps. Comme je l'ai dit tout à l'heure, certains s'en tireront en payant une amende. Souvent, cela dépend davantage des pouvoirs juridiques et financiers de celui qui est trouvé coupable que des détails objectifs d'une affaire.

Nous savons que, dans notre pays, pour une même infraction, une proportion nettement plus élevée de Canadiens autochtones aboutissent dans un pénitencier. Ce n'est pas l'un des aspects les plus brillants de notre système judiciaire, mais c'est un fait.

Si l'auteur de cette motion avait décidé d'établir une liste de certaines infractions, peut-être celles qui sont punissables d'une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité ou d'une peine maximale de cinq ou dix ans, tous ceux qui sont trouvés coupables d'un crime perdraient leur droit de vote. Le système serait alors plus équitable, car celui qui serait trouvé coupable d'un crime perdrait son droit de vote tout simplement, et non pas selon la peine déterminée par le juge. Par conséquent, un meurtrier perdrait le droit de vote. Cela n'aurait rien à voir avec le fait d'être condamné à purger une peine d'emprisonnement de un ou deux ans. C'est là toute la question.

À mon avis, si le député avait adopté cette approche, son projet de loi aurait été conforme à la charte. C'est là une façon de voir. Ce n'est pas la seule approche possible, mais c'est une de celles qu'a étudiées le Comité spécial sur la réforme électorale qui, comme je viens de le dire, compte des représentants des trois partis à la Chambre. Nous reconnaissons ce qui s'est passé en cour. Sauf votre respect, je ne crois pas que ce projet de loi d'initiative

Débat d'ajournement

parlementaire pourra survivre à des contestations judiciaires.

À l'instar de nombreux Canadiens, le député s'inquiète du fait que des gens qui ont commis d'horribles crimes conservent le droit de voter. Je comprends ses inquiétudes, mais je ne crois pas que le projet de loi à l'étude règle le problème de façon équitable pour tous les Canadiens tout en tenant compte des décisions rendues par nos tribunaux.

[Français]

Mme le vice-président: Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole, la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[Traduction]

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du Feuilleton.

Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Je serais prête à attendre quelques minutes afin qu'il y ait assez de députés présents pour que nous puissions continuer.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LES PETITES ENTREPRISES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, le printemps dernier, lors d'une période des questions, je me disais inquiète des difficultés qu'éprouvent les petites entreprises à obtenir du financement.

On estime qu'au Canada, huit nouveaux emplois sur dix sont créés par des petites entreprises. Le Canada a besoin de nouveaux emplois. Malheureusement, en raison de la récession, beaucoup de petites entreprises n'ont pas suffisamment confiance pour faire de nouveaux investissements, et les consommateurs craignent de dépenser. Les consommateurs et les entreprises ont perdu espoir de voir le gouvernement présenter un plan de relance économique pour nous sortir de la récession et remettre les Canadiens au travail.